



ACADÉMIE DES SCIENCES MORALES ET POLITIQUES

LETTRE D'INFORMATION – Mardi 8 novembre 2011

Agenda

Lundi 14 novembre

-15h : séance solennelle annuelle : « *Justification de l'Académie* » par le Président, **Jean BAECHLER**, lecture du palmarès 2011 par la Vice-Présidente, **Marianne BASTID-BRUGUIÈRE**, et « *Culture et diplomatie* » par le Secrétaire perpétuel, **Xavier DARCOS**.

Lundi 21 novembre

-15h : **Jean TIROLE** : « *Rationalité, psychologie et économie.* »

Lundi 28 novembre

-9h15 : Entretiens académiques : « *La disqualification des experts* », présentés par **Jean BAECHLER**.

-15h : **Jean-Claude CASANOVA** : « *Les modes de scrutin.* »

Mardi 29 novembre

-18h15 : Remise du Prix Claude Lévi-Strauss par **Laurent WAUQUIEZ**, Ministre de l'Enseignement supérieur et de la Recherche (Grande salle des séances).

Lundi 5 décembre

-15h : **Jean-Claude TRICHET** : « *Notice sur la vie et les travaux de Pierre MESSMER* ».

-17h30 : Remise des Prix Édouard Bonnefous de l'Institut de France

Lundi 12 décembre

-9h15 : Entretiens académiques : « *Mondialisme et déclin* », présentés par **Georges-Henri SOUTOU**.

-15h : **Jean-Robert PITTE** : « *Le vin et la condition humaine.* »

-Comité secret

Lundi 19 décembre

-11h30 : réunion de la section Économie politique, statistique et finances, salle 3.

-12h30 : déjeuner des membres.

-15h : **Mireille DELMAS-MARTY** : « *L'émergence d'un ordre juridique mondial* ».

-Comité secret

Séance du lundi 7 novembre

Après approbation du procès verbal de la séance du lundi 24 octobre, le président **Jean Baechler** a fait procéder aux dépôts d'ouvrages :

Jean-François Lemaire, correspondant de l'Académie (section Histoire et Géographie) a présenté à l'Académie l'ouvrage établi sous la direction de Gérard d'Andiran, *La médecine ancienne, du corps aux étoiles* (Fondation Bodmer, Coligny, Suisse, et Presses universitaires de France, mai 2011, 590 pages).

Le président de l'Académie a ensuite passé la parole à son confrère, **Bernard Bourgeois**, membre de la section Philosophie, qui a fait une communication intitulée « Hegel actuel ». Rapportant la conception hégélienne de l'État aux phénomènes économiques actuels, l'orateur a précisé : « *L'État politiquement fort peut seul assumer un libéralisme politique autorisant et favorisant, non par impuissance ou négligence, mais par une abstention attentive, le développement économiquement libéral d'une société civile portée par la libre initiative des individus et le mouvement spontané de son universalisation ou mondialisation – car il y a une vérité socio-économique du cosmopolitisme. Or, l'autorégulation spontanée, de moins en moins volontaire, de la vie économique mondialisée, peut de moins en moins assurer la satisfaction de ses agents et la sécurité de leur ensemble : Hegel considérait que quand le marché devenait mondial, le chômage devenait définitif et ne pouvait être combattu que par des expédients. Il y a donc une exigence déjà proprement socio-économique, d'une part, de solidarité, d'autre part, de gouvernance. Mais la correction du libéralisme ne peut être elle-même que libérale, sauf à mettre en cause, dans la société providentielle ou/et bureaucratique, le principe même de la société, et donc de l'État dont elle produit la vitalité, cela, ainsi que l'histoire l'a montré. C'est pourquoi l'intervention socio-économique, non proprement politique, de l'État, doit pallier fermement certes, mais non vouloir supprimer à tout prix, l'inévitable négativité de la vie socio-économique, dont la rationalité impersonnelle ne peut s'élever à la maîtrise de la raison volontaire, qui organise l'État parvenu à sa vérité.* » Bernard Bourgeois a ensuite abordé l'idée de nation en relation avec la construction européenne et il a indiqué : « *Qu'on la veuille fédérale ou simplement confédérale, en tout cas dotée d'une souveraineté politique, l'Europe, comme nation ou quasi-nation, exclurait la persistance en elle, comme nations réelles, des nations existantes qu'elle réunirait. [...] Que des nations solidement constituées se fondent en une nouvelle nation, durable, l'histoire n'en fournit pas d'exemple. Cela ne signifie pas que ce n'est pas possible, mais la chose réclamerait plus que des décennies, et rien n'indique que c'est une nécessité. L'unité culturelle favorise sans doute, l'unité économique exige peut-être, pour sa maîtrise, une unité politique, mais favoriser et exiger, ce n'est pas produire. Hegel remarquait que toutes les fois que l'Europe avait voulu s'unifier, elle en était ressortie plus divisée. Il n'est pas prouvé qu'il a eu raison, mais pas non plus qu'il a eu tort.* »

À l'issue de sa communication, **Bernard Bourgeois** a répondu aux questions que lui ont posées **Jean Baechler**, **Alain Besançon**, **François Terré**, **Georges-Henri Soutou** et **Rémi Brague**.

À lire

- **Georges-Henri Soutou** : « Perspectives stratégiques du concept d'Occident : fin de partie ou nouveau départ ? », dans la revue *Défense Nationale* de novembre 2011. Extrait : « [Après la seconde guerre mondiale] les États-Unis assumaient une part considérable des frais de la sécurité occidentale, tandis que les Européens, avec des budgets militaires deux ou trois fois moindres en pourcentage du PIB, développaient un somptueux système d'assurances sociales. Ce phénomène s'est encore accentué depuis 2001 et les guerres en Irak et en Afghanistan, tandis que les Européens continuaient à développer leur système de protection sociale bien au-delà de la simple assurance type 1945. Outre le fait que ni les uns ni les autres ne peuvent plus se payer leurs dépenses respectives, cette divergence croissante nourrit de plus en plus un profond malentendu transatlantique. [...] La crise de 2003 à propos de l'intervention en Irak, l'échec désormais évident de l'Otan en Afghanistan, les divergences apparues tout récemment au sujet de la Libye, le fait que de plus en plus souvent la RFA suit sa propre voie sans trop tenir compte de ses partenaires (refus de soutenir ses partenaires occidentaux dans l'affaire libyenne, abandon soudain du nucléaire, dialogue très indépendant avec Moscou et Pékin), tout cela remet complètement en cause les paradigmes sur lesquels on vivait peu ou prou depuis les années 50. Certaines évolutions en cours ou certaines orientations émergentes peuvent laisser présager une "dérive des continents" transatlantique : l'Union européenne va dépendre toujours davantage de la Russie pour son énergie (encore plus avec l'abandon de l'énergie nucléaire par certains), de la Chine pour son commerce et ses finances, du Moyen-Orient et de l'Afrique du Nord pour son énergie et sa démographie. En effet c'est bien de dépendance qu'il s'agit, au-delà du développement normal et sain des échanges et des interdépendances, à cause de la pratique déséquilibrée de la mondialisation, faussée au détriment de l'Europe par des pays maintenant une stratégie économique nationale non coopérative et utilisant la manne financière pour développer leurs investissements souverains à l'étranger. »

À écouter

- Interviews de **Thierry de Montbrial** : « Sauver l'euro pour sauver l'Union européenne », sur *Xerfi Canal* : <<http://www.xerficanal.com/thierry-de-montbrial-sauver-l-euro-ou-l-union-europeenne-198.html>>, jeudi 20 octobre ; « RAMSES 2012 : les enjeux de la gouvernance européenne et mondiale », sur *BFM Business*, mardi 25 octobre.

À noter

- Sur son site web, le **Ministère de la Justice et des Libertés** indique, sur la page <<http://www.textes.justice.gouv.fr/projets-de-reformes-10179/reforme-de-la-responsabilite-civile-23045.html>>, que « les propositions du rapport établi par le groupe de travail réuni sous l'égide de l'**Académie des sciences morales et politiques** font l'objet d'une consultation publique jusqu'au 31 décembre 2011. Le Ministère de la Justice et des Libertés a engagé depuis plusieurs années un vaste mouvement de réforme du droit civil qui a concerné dans un premier temps le droit de la famille et le droit des sûretés. Après la refonte du droit de la prescription par la loi du 17 juin 2008, a été élaboré un projet de réforme du droit des obligations, dont les deux premiers volets, respectivement consacrés au droit des contrats et au régime général des obligations et aux quasi-contrats, ont déjà été diffusés. S'agissant du troisième volet, relatif à la responsabilité civile, le professeur **François Terré** a récemment remis à la Chancellerie le rapport établi par le groupe de travail qu'il a réuni sous l'égide de l'Académie des sciences morales et politiques, *Pour une réforme du droit de la responsabilité civile* (Daloz, 2011). Les auteurs de ce rapport, professeurs de droit, magistrats, juristes et professionnels du monde économique y formulent un ensemble de préconisations en vue d'améliorer l'accessibilité et l'efficacité du droit de la responsabilité civile, en tenant compte des évolutions législatives et jurisprudentielles, des mouvements observés en droit comparé (spécialement européen), ainsi que des nécessités économiques et sociales. »

En bref

- Le 25 octobre, **Marianne Bastid-Bruguière** a été invitée par l'Institut d'histoire moderne de l'Académie des sciences sociales de Chine pour donner un séminaire sur la puissance politique chinoise. Le 27 octobre, comme professeur invité du Département de chinois de l'Université de Pékin, elle a donné une première conférence sur *L'image de la Chine sous la plume de jeunes Français séjournant en Chine à la fin des Qing*. Le même jour, elle a donné une autre conférence sur le même thème à l'Université normale de la Capitale, qui lui a décerné le titre de professeur correspondant. Elle a d'autre part donné trois cours à l'Université Qinghua sur les étudiants chinois en France au début du XX^e siècle.

- Dans *Les Échos* du jeudi 27 octobre, à propos du livre *Comment la France divise sa jeunesse – La machine à trier* de Pierre Cahuc, Stéphane Carcillo, Olivier Galland et André Zylberbeg (Paris, Eyrolles 2011, 143 p.) : « La vivacité experte du propos rappelle un rapport de l'**Académie des sciences morales et politiques** publié en 2007, à la veille d'une présidentielle, sous le titre "La France prépare mal l'avenir de sa jeunesse" et préfacé par deux amis des jeunes, **Raymond Barre** et **Pierre Messmer**. »

Groupes de travail

- Le groupe de travail que préside **François Terré** sur « la réforme du régime général des obligations » se réunira les mercredis 23 novembre, 7 décembre et 14 décembre.

- Le groupe de travail que préside **Bernard d'Espagnat** sur « l'apport de la physique contemporaine à la théorie de la connaissance » se réunira le lundi 28 novembre et le lundi 16 janvier 2012 à 16h30 en salle 4.